

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 14 septembre 2026

Délibération n° 2026.09.74

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et MM. Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD et Emmanuel CHERMETTE

Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.

Objet : Vente de la parcelle cadastrée section E n° 273

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la société COUTOT – ROEHRIG, généalogiste, en charge de la succession de Monsieur Simon LARGE a été transmis par courrier le 7 août 2026.

Elle nous informe que la succession est propriétaire d'un bien immobilier bâti, parcelle cadastrée section E n° 273, situé 65 rue du Pont Rompu. Elle nous précise qu'en l'état actuel, personne n'est en mesure d'assurer la gestion de ce bien ni d'engager les démarches nécessaires à sa conservation et à sa valorisation.

Compte tenu de la complexité des recherches d'héritiers et l'ampleur des investigations s'y afférentes, il est proposé la cession de ce bien au profit de la commune à l'euro symbolique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section E n° 273 à l'euro symbolique. Les frais d'acte seront pris intégralement en charge par le vendeur.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Valérie CALLARD

